

Règlement du jeu : Finale de la Coupe de France de Foot Du Samedi 18 mai 9h au jeudi 23 mai 11h

Article 1 : Entité organisatrice

La Métropole Européenne de Lille (MEL), établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille - Contact Direction Communication Tél. 03 20 21 20 21- sous le numéro de SIRET 24 590 041 000 011 organise un jeu en ligne sur la page Instagram de la MEL (<https://www.instagram.com/metropolelille>) et sur la page Facebook de la MEL (<https://www.facebook.com/metropolelille>), sous forme de tirages au sort, sans obligation d'achat à partir du samedi 18 mai à 9h. Selon les publications, la date de fin des jeux est différente.

Les jeux organisés sur les pages Instagram et Facebook de la Métropole Européenne Lille sont gratuits et sans obligation d'achat.

En prenant part aux différents jeux via les pages Facebook et Instagram de la Métropole Européenne de Lille, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à plusieurs d'entre eux de gagner des places pour la finale de Coupe de France de football le samedi 25 mai 2024 à 21h au Stade Pierre Mauroy à Villeneuve d'Ascq. Les jeux sont accessibles sur les plateformes Facebook et Instagram de la MEL à l'adresse suivante : <https://www.instagram.com/metropolelille> et sur Facebook : <https://www.facebook.com/metropolelille>

Il est précisé que la loterie est développée et gérée par la Métropole Européenne de Lille à l'exclusion de tout parrainage ou intervention des sociétés Facebook et Instagram, n'assurant que l'hébergement du jeu au sein de leurs plateformes.

Les jours de jeux concours :

Sur Instagram :

- **Samedi 18 mai 2024 dès 9h**

Sur Facebook :

- **Samedi 18 mai 2024 dès 9h**
- **Mercredi 22 mai 2024 dès 9h**

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 13 ans, ayant requis préalablement l'accord parental pour les mineurs résidant en France Métropolitaine, en Corse et disposant d'un accès Internet, d'une adresse e-mail personnelle valide, d'un compte Instagram et/ou d'un compte Facebook et accédant au jeu concours via les plateformes Facebook et/ou Instagram pendant la durée indiquée au sein de la publication de jeu concernée, aux adresses suivantes :

<https://www.facebook.com/metropolelille>
<https://www.instagram.com/metropolelille>

La MEL ne saurait être tenue pour responsable si un mineur participe sans l'accord parental préalable.

Article 3 : Accès au jeu

Ce jeu est accessible exclusivement sur les pages officielles Facebook et Instagram de la MEL. Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne et par jeu par réseau social pendant toute la durée du jeu (même username et/ou même adresse mail).

Le jeu débutera le samedi 18 mai à 9h et prendra fin aux dates reprises à l'article 1.

Article 4 : Modalités de participation

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 5, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous.

Pour participer au jeu, il suffit :

- de se rendre soit sur la page Instagram et /ou sur la page Facebook de la Métropole Européenne de Lille.
<https://www.instagram.com/metropoledelille>
<https://www.facebook.com/metropoledelille>
Se rendre sur une des publications dédiées
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée comme ci-dessous :

Sur Instagram, les candidats devront suivre le compte instagram @metropoledelille, commenter le post en taguant la personne avec qui ils aimeraient se rendre au match et liker les 3 dernières publications de la page Instagram pour pouvoir participer au tirage au sort.

Sur Facebook, les candidats devront suivre le compte Facebook @metropoledelille, commenter le post en taguant la personne avec qui ils aimeraient se rendre au match pour pouvoir participer au tirage au sort.

- Lire, comprendre et accepter sans réserve le règlement du jeu disponible sur le site Internet de la Métropole Européenne de Lille : <https://www.lillemetropole.fr/>

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. La Métropole Européenne de Lille se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

La participation au jeu concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur les pages Instagram et Facebook de la MEL de manière exclusive pour tous les lots en jeu, le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier.

Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

La participation au jeu concours ne sera valable que si les informations requises sont complètes et correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

Article 5 : Lots mis en jeu

50 places pour assister à la finale de la Coupe de France de foot au Stade Pierre Mauroy, le samedi 25 mai 2024 d'une valeur unitaire de 75 €

Article 6 : Détermination des gagnants

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort entre les participants via Instagram et Facebook. Les gagnants remportent chacun 2 places pour assister au match de la finale de la Coupe de France de foot au Stade Pierre Mauroy, le samedi 25 mai 2024, au sein de la publication dédiée disponible.

Le tirage au sort sera effectué au siège de la MEL parmi les participants ayant respecté tous les critères de jeu, aux dates suivantes :

→ Sur le compte Instagram de la Métropole Européenne de Lille :

- **Jeu-concours du samedi 18 mai 9h**

En jeu : 20 places pour le match

10 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte 2 places.

Fin du jeu le mardi 21 mai à 10h59 et tirage au sort : mardi 21 mai à 11h00

→ Sur le compte Facebook de la Métropole Européenne de Lille :

- **Jeu-concours du samedi 18 mai 9h**

En jeu : 20 places pour le match

10 gagnants sur Facebook : chaque gagnant remporte 2 places.

Fin du jeu le dimanche 19 mai à 10h59 et tirage au sort : dimanche 19 mai à 11h00

- **Jeu-concours du mercredi 22 mai 9h**

En jeu : 20 places pour le match

10 gagnants sur Facebook : chaque gagnant remporte 2 places.

Fin du jeu le jeudi 23 mai à 10h59 et tirage au sort : jeudi 23 mai à 11h00

Article 8 : Modalités diverses

Tous les lots seront soit envoyés par mail lorsque cela est possible et/ou à récupérer au siège de la MEL au 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille avant le 24 mai 2024.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, ni à une mise en vente, pour quelque cause que ce soit.

Les informations que les participants communiquent dans ce cadre sont fournies à la MEL et selon les modalités de retrait des places aux partenaires participants, et non à Instagram.

La MEL tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la MEL à utiliser leur *username* sur les réseaux sociaux de la MEL et/ou leur mail, lié au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Tout intéressé qui en fera la demande à la MEL- Direction Communication 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille - se verra adresser à titre gratuit un exemplaire du présent règlement.

La MEL se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou annuler le jeu sans préavis.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives les concernant. Ils peuvent exercer ce droit en s'adressant à la MEL- Direction Communication- 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille - Lille Tél. 03.20.21.20.21

Tout participant peut s'opposer à ces usages, en écrivant à l'adresse précitée.

Article 9 : Responsabilité

La MEL ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La MEL ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de d'indisponibilité des réseaux sociaux, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet, aux réseaux sociaux et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La MEL se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

Article 10 : Confidentialité et protection des données personnelles

La Métropole Européenne de Lille (MEL) - Direction Communication, en tant que responsable du traitement, met en place un traitement de données à caractère personnel dans le cadre du jeu concours "Calendrier des Fêtes de Fin d'Année" sur la base de l'article 6b du Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679.

La fourniture des données personnelles requises est obligatoire pour participer au jeu concours. Les informations demandées sont uniquement celles qui s'avèrent strictement nécessaires à l'objectif poursuivi.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dites "informatique et libertés", vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès,

- Droit de modification, rectification, et effacement des données,
- Droit d'opposition,
- Droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès,
- Droit de limitation du traitement.

Pour exercer ces droits, veuillez vous adresser à la Métropole Européenne de Lille ou au Délégué à la Protection des Données à Caractère Personnel par voie postale, ou par courriel à l'adresse suivante : protectdonneesperso@lillemetropole.fr

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont les agents de la Direction Communication de la Métropole Européenne de Lille.

Les données à caractère personnel seront conservées jusqu'au 29 février 2024. Puis seront supprimées.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle en matière de protection des données.

Pour toute question relative à la protection des données, veuillez contacter la MEL - Direction Communication au 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille, Tél. 03.20.21.22.23.